



Liste des Délibérations du 39^{ème} Conseil municipal du mandat 2020-2026 – Séance du 30 Janvier 2024

Séance du 30 Janvier 2024	Membres en exercices : 14	Présents : 11	Votants : 13
---------------------------	---------------------------	---------------	--------------

Présents :	M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M ALLAIN Jean-Charles, Mme BRUNARD Chrystèle, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, Mme MITERNIQUE HERMANT Laetitia, Mme PHILIPPE Sylvie, M ROLLAND Yannick et M ROUXEL Serge.
Absents ayant donné procuration :	Mme GROUX Claudie à M ALLAIN Jean-Charles et M FEVRIER Amaury à M ROUXEL Serge.
Absent non excusé	M MARGUERITTE Georges
Secrétaire de séance :	Mme BRUNARD Chrystèle, désignée à l'unanimité et conformément à l'article L. 2121-15 du C.

➤ DELIBERATION N°2024/001 – **MARCHE PUBLIC : TRAVAUX DE VIABILISATION D'UN LOTISSEMENT DERRIERE L'ECOLE – CHOIX DES ENTREPRISES POUR ATTRIBUTION DES LOTS DE CONSULTATION**

A l'unanimité, Le Conseil municipal :

- Retient la société **EUROVIA** basée à Bruz pour le **lot 1 Terrassement-Voirie-Assainissement** avec une offre à **193 590,20€ HT** dans le cadre du projet de viabilisation d'un lotissement derrière l'école,
- Retient la société **BOUYGUES Energie et Services** basée à Saint-Jacques-de-la-Lande pour le **lot 2 Réseaux souples** avec une offre à **40 812,50€ HT** dans le cadre du projet de viabilisation d'un lotissement derrière l'école,

➤ DELIBERATION N°2024/002 – **DOMAINE ET PATRIMOINE : ACQUISITION EN PARTIE DES PARCELLES AB 66, AB 192 et AB 222 SITUÉES LE BOURG / RUE DES BRUYERES APPARTENANT A ANDRE PESCHARD**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide l'acquisition d'une surface de **1 028m²** pour la **parcelle AB 66**, une surface de **37 m²** pour la **parcelle AB 192** et une surface de **18 m²** pour la **parcelle AB 222** appartenant à André PESCHARD, soit une surface totale de **1 083 m²**.

La proposition du prix d'achat et de vente est confirmée à **14€** le mètre carré et il est précisé que les frais de notaires seront à la charge de la commune.

➤ DELIBERATION N°2024/003 – **DOMAINE ET PATRIMOINE : ACQUISITION DES PARCELLES AB 79, AB 80 ET LA PARTIE OUEST DELA PARCELLE AB 223 SITUÉES LE BOURG APPARTENANT A ROBERT PESCHARD – COMPLEMENT**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide l'acquisition de la **parcelle AB 79** d'une superficie de **366 m²**, de la **parcelle AB 80** d'une superficie de **183 m²** et une superficie de **509m²** côté ouest pour la **parcelle AB 223** appartenant à **Robert PESCHARD**, soit une surface totale de **771 m²**

La proposition du prix d'achat et de vente est confirmée à **14€** le mètre carré et il est précisé que les frais de notaires seront à la charge de la commune.

➤ **DELIBERATION N°2024/004 – DOMAINE ET PATRIMOINE : ACQUISITION DE LA PARCELLES AB 218 RUE DES BUIS SITUEE RUE DES BUIS APPARTENANT A L'ASSOCIATION IMMOBILIERE D'ILLE-ET-VILAINE - COMPLEMENT**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide l'acquisition d'une superficie de **333m² côté sud-ouest** pour la **parcelle AB 218** appartenant à **l'Association Immobilière d'Ille-et-Vilaine**,

La proposition du prix d'achat et de vente est confirmée à **15€ le mètre carré** et il est précisé que les frais de notaires seront à la charge de la commune.

➤ **DELIBERATION N°2024/005 – FINANCES PUBLIQUES : LOTISSEMENT DERRIERE L'ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS VOLET HABITAT AUPRES DE VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE**

A l'unanimité, le Conseil municipal **sollicite une subvention** auprès de Vallons de Haute Bretagne Communauté **au titre du Fonds de Concours aux petites communes – Volet Habitat**, pour l'opération de création d'un lotissement communal derrière l'école dont l'enveloppe financière serait autour de **356 877,94€**.

➤ **DELIBERATION N°2024/006 – VOIRIE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MODERNISATION ANNEE 2024 – CHOIX DES ENTREPRISES**

A l'unanimité, le Conseil municipal **opte pour moderniser la voie communale de la Feuillardais et le chemin rural de la Mouraudais à la Ville Appée avec un enrobé à froid**.

De plus, le conseil municipal **retient la proposition de la société COLAS** basée à Domloup pour un montant de **103 558,40€ HT incluant la part de la commune de Comblessac, soit 99 095,80€ HT pour la commune** concernant des travaux d'aménagement et de modernisation de voirie sur l'année 2024.

➤ **DELIBERATION N°2024/007 – FINANCES PUBLIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE – PROGRAMME 2024**

A l'unanimité, le Conseil municipal, **sollicite une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2024 pour le déplacement de l'arrêt de bus sur la nouvelle voie créée avec un sens unique de circulation et création de parking, les reprises et création de trottoir de la Place Saint-Etienne jusqu'à la Rue des Buis comme présenté en séance**.

➤ **DELIBERATION N°2024/008 – FINANCES PUBLIQUES : DEMANDE DE SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LOTISSEMENT DERRIERE L'ECOLE – HABILITATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE**

A l'unanimité, le Conseil municipal **sollicite une subvention auprès de l'Etat** à travers la Préfecture d'Ille-et-Vilaine concernant la **Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) / DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'année 2024** pour le projet de restructuration et extension du commerce avec création de logements sociaux à l'étage, dont l'enveloppe financière liée aux travaux est estimée aujourd'hui selon les architectes à **766 123,38€HT**.

➤ **DELIBERATION 2024/009 – LOGEMENTS COMMUNAUX : BAIL ET FIXATION DU LOYER POUR LE LOGEMENT SITUE AU 5 PLACE SAINT-ETIENNE**

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve les termes du bail du logement 5 Place Saint-Etienne entre la commune et Madame Sandra ALLAIS comme présenté en séance. **Le montant du loyer est fixé à 269,99€ par mois et la durée du bail court jusqu'au 31 juillet 2024.**

➤ **DELIBERATION N°2024/010 – AFFAIRES SCOLAIRES : PISCINE POUR ETABLISSEMENT SCOLAIRE – LIEU A DETERMINER**

A l'unanimité, le Conseil municipal exprime son souhait de rester à la piscine de Guer pour les séances des établissements scolaires, moyennant une hausse acceptable des tarifs à la rentrée de septembre.

➤ **DELIBERATION N°2024/011 – FINANCES PUBLIQUES : DECISION MODIFICATIVE N°2 ANNEE 2023 BUDGET COMMUNE**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette Décision Modificative n°2 du budget communal pour l'exercice 2023, liée aux écritures d'amortissements.